

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 13 décembre 2024

N° CS2024-55
DECISION
MODIFICATIVE N°1 DU
BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à quatorze heure quinze, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - M. Max GIRIAT - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Marie - Pierre BERTHIER - Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE - M. Claude MANILLIER - M. Jean-Claude TERRIER - M. Denis MAIRE - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET - M. Patrick ANTOINE - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Michel MERMIN - M. Eddi ETIENNE - Mme Catherine BRUN - M. Benjamin VIBERT - M. Sébastien JAVOGUES

Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 05

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Laurent DUPAIN suppléant de Mme Carole VINCENT

- Délégués représentés :

M. Christophe ARMINJON donne procuration à M. Jean-Claude TERRIER - M. Christophe SONGEON donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD - Mme Nadine JACQUIER donne pouvoir à Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES - M. Patrice DUNAND donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP - Mme Annick GROSROYAT - M. Christophe SONGEON - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice DUNAND - M. Bernard BOCCARD - M. Hubert BERTRAND - M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Luc SOULAT - M. Stéphane VALLI - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - M. Pierrick DUCIMETIERE - Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Claude THABUIS - M. Yves MASSAROTTI - M. Cyril DEMOLIS - M. Yves CHEMINAL - Mme Nadine JACQUIER - M. Régis PETIT - Mme Nadine PERINET - Mme Carole VINCENT

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative n°1 de l'exercice 2024 vise à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation effective des crédits, ainsi que des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

En raison du basculement en nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à certains ajustements imposés par cette mise place.

En nomenclature M14 l'amortissement débute l'année qui suit la date d'acquisition de l'immobilisation. En nomenclature M57, l'amortissement débute immédiatement après la date d'acquisition de l'immobilisation, ce qui implique de calculer l'amortissement selon la règle du prorata temporis.

Afin d'ajuster les crédits d'ordres nécessaires aux opérations comptables de régularisations des amortissements il est nécessaire procédera aux modifications ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	32 000,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/12/2024

Publié ou notifié le 16/12/2024

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN

Le Président,
Christian DUPESSEY






La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.